



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1313 du 18 novembre 2008

Sommaire

PAGES

1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Courrier commun C.G.T., F.O. au Ministre BORLOO	3-4
4. Compte-rendu du C.C.A.S. du 4 novembre 2008	5-10
5. Note du ministère concernant le maintien dans l'emploi en cas de grèves	11-12
6. Appel fédéral pour le 22 novembre contre la privatisation de la Poste	13
7. Communiqué suite aux élections dans la fonction publique territoriale	14-15
8. Tract U.G.F.F. : La convergence des luttes est incontournable	16-17
9. Communiqué U.G.F.F. : reculs de limites d'âge pour la retraite	18
10. I.R.C.A.N.T.E.C. : compte-rendu de la 1 ^{ère} réunion sur la question des « titulaires sans droits »	19-21
11. Communiqué de presse intersyndical sur l'A.M.D.	22
12. Communiqué de la C.G.T. : du 24 au 30 novembre : Partout, développons l'action	23
13. Tract sur les Elections prud'homales le 3 décembre	24-25



AGENDA

Jeudi 20 novembre 2008 :

Réunion du groupe de travail fédéral sur l'outil syndical

Jeudi 20 novembre 2008 :

Réunion au M.E.E.D.D.A.T. sur la G.P.E.C.

Vendredi 21 novembre 2008 :

Réunion au M.E.E.D.D.A.T. sur le cadrage national dans les D.I.R.

Samedi 22 novembre 2008 :

Journée nationale d'action contre la privatisation de la Poste

Mardi 25 novembre 2008 :

Réunion de travail U.G.F.F. sur le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Fonction Publique

Mardi 25 novembre 2008 :

Réunion Fédérale des U.F. D.I.R.

Mardi 2 décembre 2008 :

Réunion à l'U.I.T. sur le transfert de propriété à V.N.F.

Mercredi 3 décembre 2008 :

Elections Prud'homales

Jeudi 4 décembre 2008 :

C.T.P.M. du M.E.E.D.D.A.T.



INFOS BREVES

TRAVAIL DU DIMANCHE

A Plan-de-campagne, Bernard THIBAUT réaffirme l'opposition de la C.G.T.



C'est dans la zone commerciale de Plan-de-Campagne (Bouches-du-Rhône) que le secrétaire général de la C.G.T. est venu jeudi 6 octobre réaffirmer l'opposition de la C.G.T. à la remise en cause du repos dominical, lors d'un meeting qui a rassemblé plus de 200 personnes.

« Nous sommes déterminés à mener ce combat au plan national », a déclaré Bernard Thibault dénonçant l'absence de négociations avec les syndicats en la matière et le caractère « politique » d'un projet pour lequel « Plan-de-campagne est un terrain d'expérimentation national voire européen ». En effet, cette zone emploie 6.000 personnes dont environ 1.200 concernées par le travail dominical et bénéficie depuis sa création il y a plus de 40 ans de dérogations autorisant le travail le dimanche, contestées par la C.G.T. et la C.F.D.T.

LOGEMENT

Les locataires ont de plus en plus de mal à payer leur loyer



Selon l'Insee, entre 2002 et 2006, le nombre de ménages ayant des difficultés à payer leur loyer a augmenté de 30 %. La semaine dernière, la Fondation Abbé Pierre avait indiqué que plus de 500.000 ménages présentaient des impayés de loyer de plus de deux mois, soit une augmentation de plus de 96 % entre 2002 et 2006 dans le parc privé et de plus de 58 % dans le parc public, en affirmant s'appuyer sur des chiffres insee.



NEGOCIATION INTERPROFESSIONNELLE SUR LA GPEC

Pour une vraie démarche d'anticipation !

Les négociations interprofessionnelles en cours sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) sont importantes. Il s'agit pour notre pays de répondre à quatre défis structurants pour les prochaines années :

- défi démographique
- défi de transmission des entreprises
- défi technologique
- défi des compétences disponibles

A cela s'ajoutent les effets actuels et à venir de la crise économique et financière.



I.N.S.E.E.

La C.G.T. s'oppose aux menaces sur le système statistique public

Face aux difficultés économiques et sociales qui s'accumulent, tout devrait être fait pour renforcer la confiance des citoyens dans la production de statistiques économiques et sociales fiables. C'est pourtant le moment où le gouvernement enchaîne des mesures qui portent atteinte à l'autorité de l'INSEE et affaiblissent la meilleure garantie de son indépendance : son ouverture à la diversité de la demande sociale.



COMMUNIQUE COMMUN

C.F.D.T., C.F.E.-C.G.C., C.F.T.C., C.G.T., F.O., F.S.U., Solidaires, U.N.S.A.

Les organisations syndicales se sont réunies le 5 novembre 2008. Elles mesurent la gravité de la situation économique et sociale et le risque qu'on fasse payer aux salariés, demandeurs d'emplois et retraités, les conséquences de la crise en particulier en terme d'emplois, de salaires et de précarité. Elles ont décidé de se revoir le 24 novembre. Devant l'inquiétude, l'indignation, voire l'exaspération des salariés, elles estiment de leur responsabilité d'engager un travail commun pour construire des revendications à adresser aux pouvoirs publics et au patronat. Elles affirment que la mobilisation des salariés est un impératif, plusieurs propositions sont en débat.

Elles condamnent toute politique de dérégulation et de dérégulation économique et sociale. Elles interpellent le gouvernement et le patronat pour qu'ils prennent la mesure de la situation.



Paris, le 14 novembre 2008

Monsieur Jean-Louis BORLOO

Ministre d'État,
Ministre de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement Durable et de
l'Aménagement du Territoire
246, bd Saint-Germain
75007 PARIS

Objet : Demandes d'intervention de votre part et d'audience commune des fédérations CGT et Force Ouvrière

Monsieur le Ministre d'État,

Les fédérations CGT de l'Équipement et de l'Environnement et Force Ouvrière de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services sollicitent une audience rapide.

Il nous paraît indispensable de pouvoir vous rencontrer sans attendre concernant l'avenir du MEEDDAT, de ses missions, de ses compétences et de ses services, en particulier au niveau territorial.

Les personnels de votre ministère ont montré depuis plusieurs mois, en particulier au travers de leur mobilisation du 6 mars 2008, qu'ils se battent pour préserver les fondements du MEEDDAT, de ses structures, de ses moyens, de ses effectifs et plus largement pour défendre le service public de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du développement durable.

En effet, ils n'acceptent pas l'avenir dessiné par les décisions et les orientations du gouvernement à travers la révision générale des politiques publiques (RGPP) et par la suppression des missions, des services et des effectifs du ministère. Nos fédérations vous l'ont rappelé lors du CTPM budgétaire du 2 octobre dernier.

Pourtant, depuis la manifestation nationale du 6 mars 2008, la RGPP a poursuivi ses actes de destructions du service public, contre le MEEDDAT tout particulièrement : les engagements que vous avez pris en mars n'ont pu être tenus, l'ingénierie publique est en train d'être anéantie, le réseau scientifique et technique est fragilisé, les suppressions d'emplois programmées au budget 2009/2011 sont intolérables, des services sont délocalisés sur ordre du Président de la République ou du Premier ministre et l'ensemble des services déconcentrés du ministère (actuels ou prévus) sont menacés par les projets des préfets suite aux décisions du comité de modernisation des politiques publiques du 11 juin 2008.

A plusieurs reprises, et notamment lors du CTPM du 2 octobre, nos fédérations vous ont alerté sur les nombreuses dérives de la part de plusieurs préfets de région ou de département dans leurs interprétations de la circulaire du Premier ministre du 7 juillet 2008.

Les préfets de région ne se privent pas d'affirmer devant les représentants du personnel qu'ils ne se sentent aucunement cadrés, ni par la circulaire du 7 juillet 2008, ni par la décision gouvernementale de constituer 47 nouvelles DDEA en 2009. L'affirmation de la stratégie ministérielle du MEEDDAT et le contenu de la circulaire du Premier ministre selon lesquels la « *DDEA sera le socle essentiel de la DDT* » est contredite chaque jour par les préfets de région qui imposent leurs arbitrages en cette période de validation régionale des projets départementaux.

Les préfets de région affirment vouloir créer trois directions départementales, au lieu des deux préconisées par le Premier ministre (trois devant relever de l'exception), pour l'ensemble de « leurs » départements. Ils indiquent transférer les missions de l'intégralité du domaine du Logement, de la gestion de crise et des risques dans une autre direction que celle des Territoires. Ils font part de leur intention de placer dans une direction départementale les unités territoriales des futures DREAL.

Plus grave encore, certains préfets (en Auvergne et en Rhône-Alpes notamment) viennent de lancer des appels à candidatures pour les postes de directeurs des directions départementales qu'ils projettent, sans attendre la moindre validation gouvernementale sur leur projet organisationnel !

Une circulaire du Premier ministre, une stratégie ministérielle, les décisions du gouvernement n'ont donc plus aucune valeur pour un préfet du fait de la nouvelle notion de « modularité » ? Quelle peut-être la crédibilité des décisions du gouvernement si les préfets de région peuvent désormais s'en affranchir, refuser de les appliquer et modifier ce qu'ils veulent ?

Les personnels du MEEDDAT sont révoltés. Ils s'opposent à ces projets locaux déstructurant l'organisation et les missions des DDE, des actuelles et futures DDEA, des futures DREAL et plus largement de l'État en département.

Ils s'opposent tout autant aux délocalisations annoncées du SETRA, de l'ENIM et du pôle statistique du CGDD ou encore à l'anéantissement de l'ingénierie publique.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre d'État, d'intervenir immédiatement auprès du Président de la République et du Premier ministre pour que la circulaire du 7 juillet 2008 soit respectée, sur le fond et en terme de procédure, dans ses traductions locales par les préfets et pour que ces projets organisationnels intègrent entièrement tous les axes, orientations et schémas repris par la stratégie ministérielle du MEEDDAT.

Avec les personnels, nos fédérations et les syndicats CGT et FO, largement majoritaires au CTPM du MEEDDAT, n'acceptent pas cette situation inadmissible et visiblement incontrôlée de la part du gouvernement.

Comme ce fut le cas en mars 2008, **nous agirons à tous les niveaux pour que les personnels soient entendus et pris en compte. Nous mettrons tout en œuvre pour nous opposer à ces orientations de la RGPP néfastes pour le MEEDDAT, ses missions, ses services et ses personnels.**

Face à la gravité de la situation, nous vous demandons de nous recevoir **très rapidement** pour échanger sur l'avenir du ministère et connaître avec précision les positions que vous portez.

Dans l'attente, veuillez croire, Monsieur le Ministre d'État, en l'assurance de notre haute considération.

Le Secrétaire général
FNEE CGT

Jean-Marie RECH

Le Secrétaire général
FEETS FO

Jean HEDOU



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Comité central d'action sociale (CCAS) plénier du 4 novembre 2008 concernant le renouvellement du CCAS

Déclaration CGT

Aujourd'hui, le comité central d'action sociale du MEEDDAT est réuni pour l'élection du président, du secrétaire et des présidents de commissions pour assurer un mandat de trois ans. Nous souhaitons revenir sur le mandat écoulé et sur les événements qui ont marqué cette période. Ce mandat qui a duré quatre ans a débuté après l'adoption de la loi du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales qui a entraîné de profonds bouleversements dans les services et dans la vie des personnels.

Les transferts massifs vers les conseils généraux et vers les nouveaux services interdépartementaux, la mutualisation des services et la réorganisation des DDE et de l'administration centrale, les expérimentations de fusion DDE/DDAF et DRIRE/DIREN accompagnés des suppressions massives de postes ont contribué à démanteler l'organisation territoriale du ministère et à casser les équipes et les relations de travail dans les services.

La mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances et le déplacement du dialogue de gestion au niveau régional ont dépossédé les services locaux de décisions concernant les effectifs et les crédits d'action sociale notamment.

La création du MEEDDAT, ministère « que la planète entière nous envie » selon les propos de notre ministre d'Etat, a eu pour conséquence de regrouper plusieurs services relevant auparavant de différents ministères mais pas encore d'harmoniser par le haut les rémunérations et les prestations d'action sociale des dits ministères.

La révision générale des politiques publiques vient amplifier ce phénomène de mutualisation au niveau interministériel et s'attaque au statut des personnels et aux missions techniques et opérationnelles.

Toutes ces restructurations génèrent une souffrance au travail et un stress important liés aux manques de perspectives et de pérennités professionnelles pour les agents du MEEDDAT à tous les niveaux de la hiérarchie.

Dans ce contexte d'instabilité pour les personnels, la CGT n'acceptera pas l'abandon du suivi individuel de proximité qui se met insidieusement en place au gré des non remplacements de postes au sein des équipes médico-sociales et avec la régionalisation des services sociaux.

La création des centres supports mutualisés à l'échelon régional ne peut qu'entraîner une régression dans le traitement humain des dossiers à la fois par une perte de connaissance des situations individuelles et par le sous dimensionnement et le nombre important de postes vacants dans ces services. C'est déjà le cas dans les DIR, malgré l'investissement des personnels chargés de ces missions.

La baisse du nombre des agents du MEEDDAT liée aux réorganisations et l'absence de recrutements suffisants pour combler les départs en retraite entraînent déjà une inversion du rapport actifs/retraités au sein du ministère.

La CGT rappelle son attachement à la prise en compte des retraités dans l'action sociale du ministère au-delà des mots avec une dotation budgétaire identifiée.

Cette demande est d'autant plus justifiée que le ministère de la Fonction Publique abandonne progressivement l'action sociale en faveur de ses retraités en contradiction avec l'esprit des textes en vigueur.

Par ailleurs, pendant ce mandat, la Fonction Publique a également privatisé la prestation d'allocation de garde d'enfants avec tous les dysfonctionnements qui accompagnent la mise en œuvre du CESU, a confié le prêt mobilité au Crédit Social des Fonctionnaires et voudrait poursuivre en ouvrant la gestion de l'aide à l'installation et des chèques vacances à un opérateur privé par le biais d'un appel d'offres.

Enfin, la CGT constate les dégâts causés par les transferts de charges des dépenses de protection sociale vers les salariés et les commissions d'aides matérielles des CLAS voient augmenter le nombre de demandes liées aux dépenses de santé. L'Etat employeur doit prendre ses responsabilités et revoir à la hausse la couverture santé obligatoire de ses salariés.

A l'aube de ce nouveau mandat, la CGT rappelle que pour elle, l'amélioration de la situation sociale des agents ne peut se concevoir sans une revalorisation du pouvoir d'achat et une augmentation générale des salaires ainsi qu'une reconnaissance des qualifications.

De même, la revendication de la CGT d'avoir un budget d'action sociale à hauteur de 3 % de la masse salariale des actifs et des retraités est toujours d'actualité pour satisfaire les besoins sociaux des agents et de leurs familles afin d'avoir une action sociale digne de ce nom.

Le toilettage de l'arrêté du 22 mai 1985, instituant l'action sociale dans notre ministère est sur le point d'aboutir après deux ans de négociation. Même si celui-ci ne nous satisfait pas pleinement il doit contribuer à pérenniser l'action sociale de proximité à travers un CLAS par service avec des moyens humains et financiers et une véritable instance de concertation au niveau du directeur régional chargé de la gestion des crédits d'action sociale pour l'ensemble des services concernés (DDEA-DREAL-DIR-DRAM-CETE-services spécialisés...)

C'est aussi à ce niveau régional que le MEEDDAT doit conforter son implication au sein des sections régionales interministérielles d'action sociale.

Durant ce mandat, la CGT continuera à porter les revendications en matière de logement, de petite enfance, d'actions en direction des jeunes, des retraités et des personnels des DOM/TOM, tant sur le plan qualitatif que quantitatif avec notamment un budget revalorisé pour les aides matérielles.

Le renouvellement des CLAS fin 2008 début 2009 doit permettre de sécuriser un bon fonctionnement des CLAS avec des moyens identifiés et suffisants pour garantir leur existence pour

les trois ans à venir particulièrement dans la perspective de la création des futures directions départementales des territoires.

Aussitôt que les nouvelles équipes seront en place, il sera nécessaire d'organiser dès le 1er semestre 2009 une nouvelle formation des présidents et des membres des CLAS.

La CGT se félicite du choix de la MGET comme organisme référencé pour la protection sociale complémentaire des personnels du MEEDDAT eu égard à la permanence de son action au sein du CCAS et des CLAS et surtout auprès d'un très grand nombre d'agents actifs et retraités.

La CGT regrette que la MGET ne puisse plus siéger en tant que membre titulaire au CCAS et dans les CLAS.

Le référencement de la MGET, mutuelle historique de notre ministère pour les sept années à venir, offre une certaine garantie de continuité pour la protection sociale complémentaire des personnels. Mais cette garantie est conditionnée par la tenue des engagements pris par le ministère tant sur le plan financier que matériel pour la pérennité du fonctionnement des sections MGET au plus près des personnels.

La CGT continuera à prendre toutes ses responsabilités au sein du CCAS, après que les personnels du MEEDDAT à l'occasion de l'élection du CTPM du 26 juin 2008 l'aient confortée comme première organisation syndicale représentative au sein du ministère.

La CGT souhaite poursuivre le travail avec l'ensemble des partenaires de l'action sociale au CCAS et dans les CLAS dans la continuité du mandat écoulé pour le développement de l'action sociale au sein du MEEDDAT.

C'est pourquoi, la CGT présente la candidature d'André Mandard à la présidence du CCAS pour exercer un nouveau mandat eu égard au travail déjà accompli et à sa capacité reconnue par tous, d'animer et de fédérer les énergies de toutes celles et ceux qui veulent promouvoir une action sociale d'excellence. La CGT présente également la candidature de Christian Dujon et Kaci Vanderriele à la présidence des commissions 3 et 5 du CCAS.

Déclaration d'André MANDARD, Président du CCAS

Monsieur le Directeur Général,
Mesdames, Messieurs,

Nous allons mettre en place une nouvelle équipe pour 3 ans qui sera chargée de mener à bien les nombreux dossiers inhérents à l'action sociale de notre Ministère.

Mais auparavant, je voudrais dire quelques mots sur ce mandat prolongé d'un an qui se termine. Mandat que je qualifierais de compliquer dans un contexte de bouleversements sans précédent dans l'histoire de notre ministère.

En effet, il n'a pas été simple de continuer à construire ce grand chantier que représente l'action sociale, dans cette tourmente de réformes successives ; en passant par la LOLF, les transferts, les mutations, les mutualisations, les polarisations, les fusions etc...etc...

La formation des nouveaux Présidents de C.L.A.S. dans le 1^{er} semestre 2005 et les rencontres des Présidents et Secrétaires de décembre 2005 et février 2006, étaient annonciatrices de périodes d'énormes inquiétudes et de grande fragilisation de très nombreux agents. L'action sociale de proximité à travers les comités locaux d'action sociale, pourtant très touchés dans leur

fonctionnement par cette mouvance continuelle, a permis incontestablement de modérer le mal être des agents, engendrés par toutes ces réformes, sans toutefois accompagner celles-ci.

Je le disais, ce mandat très perturbé n'a pas permis d'avancer autant que le C.C.A.S. l'avait souhaité. En effet, si nous avons réussi à améliorer certaines prestations comme l'aide à la scolarité, les séjours de vacances pour les enfants, ou l'information et le prêt d'installation en matière de logement, de nombreux domaines sont encore à améliorer ou restent à développer.

Je ne rentrerais pas dans le détail, mais je ne peux m'empêcher de vous en citer quelques-uns dont certains dépassent le cadre ministériel.

La restauration, les travailleurs handicapés : notre ministère doit être exemplaire dans le cadre du plan triennal 2009-2011. La journée de sensibilisation organisée le 25 septembre 2007 par le C.C.A.S. doit porter ses fruits dans tous les services.

Le logement – très vaste programme – Je ne concevrais pas que nous n'aboutissions rapidement à la création de prestations répondant à des demandes expresses et récurrentes des agents. Le M.E.E.D.D.A.T. là aussi, doit être pilote en matière d'amélioration de l'habitat. Les agents doivent pouvoir accéder à la propriété, à hauteur de ce qui est proposé aux agents en fonction dans les D.R.I.R.E. D'autres domaines sont à développer tel la petite enfance – les jeunes – la famille.

Les retraités : quand l'interministériel les abandonne, le ministère se doit de les informer sur ce qu'ils peuvent prétendre et répondre à leurs besoins – la scolarité et les études – le patrimoine social du ministère – les D.O.M. – T.O.M. La ségrégation envers les agents en fonction très loin de la métropole ne doit plus perdurer.

Pour cela, le seul ministère d'Etat doit se doter de moyens en adéquation avec les ambitions affichées par le ministre Jean Louis BORLOO, qui présente, selon ses propos, le MEEDDAT comme une expérience absolument inédite en Europe et un modèle regardé par tous les pays, au service de la qualité de la vie des Français.

La priorité des priorités est de porter le budget de l'action sociale à un niveau d'excellence, afin d'effectivement améliorer les conditions de vie des agents. Ceci passe inévitablement par une harmonisation des prestations d'action sociale tirée vers le plus haut. L'égalité de traitement étant la règle, je ne peux concevoir que des agents d'un même ministère ne bénéficient pas des mêmes droits.

Vous l'aurez compris Monsieur le Directeur, ma demande à l'unisson de l'ensemble des organisations syndicales est de tendre dès le budget 2010 à une très forte augmentation des crédits de l'action sociale. Les premières mesures mises en œuvre allant dans ce sens doivent se généraliser au plus vite. Les agents ne comprendraient pas le contraire, à juste titre, quand dans le même temps, il leur est demandé de s'adapter au nouveau contexte.

Les structures d'action sociale, C.C.A.S. et C.L.A.S. ont fait leur preuve depuis bientôt 24 ans, elles sont confirmées dans le nouvel arrêté qui fera l'objet d'un examen final que je souhaite le plus rapidement possible en C.T.P. ministériel.

Vous connaissez mon attachement viscéral à l'action sociale de proximité. Les grands principes de l'arrêté du 22 mai 1985, texte fondateur de l'action sociale du ministère sont maintenus, et j'en suis très satisfait.

Le démarrage du renouvellement des C.L.A.S. ne peut plus tarder. Il doit s'effectuer avant la fin de l'année 2008. Leur sécurisation est une autre de mes priorités.

L'action sociale de proximité sans comités locaux d'action sociale reconnus par tous les agents, n'aurait pas de survie possible. La mise en place des Directions Départementales des Territoires m'inquiète et inquiète les représentants du personnel, au plus haut point. Monsieur LALLEMENT, Secrétaire Général du ministère indique – je le cite – qu'au niveau départemental, les D.D.E.A. seront l'axe de la future direction des territoires, même si cette dernière ne sera plus un service déconcentré du seul MEEDDAT.

La question est donc posée sur l'installation des C.L.A.S. dans les D.D.T. Pour moi la réponse est oui. Pour les agents, il ne peut en être autrement.

Confirmés dans les différents services du ministère, (C.E.T.E. – S.N. – administration centrale, services spécialisés....) sécurisés, installés dans les D.D.E.A. puis D.D.T., dans les D.I.R., les D.R.E.A.L., les C.L.A.S. et leur Présidents pourront profiter d'un véritable plan de relance pour certains et de mise en route pour les autres, initié et impulsé par le C.C.A.S., dès le 1^{er} semestre 2009. Des formations et des rencontres de membres et de Présidents de C.L.A.S. seront à organiser dès le renouvellement terminé, pour impulser une nouvelle dynamique. Afin d'exercer au mieux leur mandat les Présidents de C.L.A.S. devront absolument être concertés au niveau régional, par le gestionnaire des crédits d'action sociale.

Nous aurons également à reprendre une véritable communication en direction des C.L.A.S. à l'aide du magazine Equip'sociale.

Les partenaires du C.C.A.S. doivent également œuvrer en toute sérénité. Aucune menace ne doit peser sur la continuité du C.G.C.V., de la F.N.A.S.C.E.E. et du C.A.S., acteurs historiques de notre ministère, fortement appréciés par les agents et leurs familles.

De fortes interrogations émergent au sujet des modalités de gestion à compter du 1^{er} avril 2009, des prestations interministérielles d'action sociale, actuellement gérées par la mutualité fonction publique – services (M.F.P.S.). La D.G.A.F.P. estime que le nouveau contexte juridique l'oblige à recourir à la mise en concurrence. Les organisations syndicales C.G.T. – F.O. – C.F.D.T. – U.N.S.A. – solidaires et F.S.U. s'appuient sur le droit européen et le droit national pour démontrer que l'article 9 de la loi de 1983 modifié en 2007 est une disposition légalement prise et que l'obligation de mise en concurrence n'est pas fondée en droit. Les organisations syndicales ont demandé une audience auprès du ministre de la fonction publique.

Je ne vous cacherais pas ma grande satisfaction quant à la décision prise par le ministère, au sujet du référencement de l'organisme de protection sociale complémentaire, retenant la mutuelle historique, la M.G.E.T. pour 7 ans, ce qui lui permet de rester expert au C.C.A.S. et partenaire des C.L.A.S.

Beaucoup de labeur se profile pour ce prochain mandat, je suis prêt à continuer – si vous me le permettez – à travailler avec l'ensemble des composantes du C.C.A.S., représentants du personnel, de l'administration, du service social, des associations et de la protection sociale complémentaire.

C'est avec détermination que j'œuvrerais avec vous tous, à l'écoute des agents, pour que leurs besoins soient satisfaits.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé activement pendant ces quatre années ou plus, aux travaux du C.C.A.S. et qui n'ont pas souhaité ou pas pu renouveler leur mandat. Mes remerciements vont aussi à ceux et celles qui s'engagent aujourd'hui dans cette noble cause.

Le C.C.A.S et ses commissions produisent des dossiers conséquents qui ne verraient pas le jour sans la coopération de la sous direction des politiques sociales et des pensions et sans le travail remarquable du bureau des prestations d'action sociale.

Je voudrais pour terminer, dire quelques mots concernant les fortes inondations qui ont touché gravement plusieurs départements. Nous devons nous informer auprès des services si des agents sont concernés par les dégâts occasionnés.

Je rappelle qu'un plan catastrophe a été mis en place au ministère et que des moments forts de mobilisation dans ces instants douloureux ont mis en exergue la réactivité des C.L.A.S. et des partenaires.

Monsieur le Directeur, j'ai bien entendu vos propos sur votre attachement à l'action sociale. Le C.C.A.S. installé, je ne manquerais pas de vous solliciter pour une audience avec une délégation du C.C.A.S.

Je vous remercie de votre attention.

Renouvellement du Comité central d'action sociale (CCAS) et des Présidences de commissions

1- Election du Président du CCAS :

André MANDARD (CGT) élu.

2- Election du Secrétaire du CCAS :

Luc DECARRIERE (FO) élu.

3- Election des Présidents de Commissions :

- Commission 1 : André MANDARD (CGT) élu
- Commission 2 : Pierre-Jean RODRIGUEZ (FO) élu
- Commission 3 : Christian DUJON (CGT) élu
- Commission 4 : Isabelle GILLET (CFDT) élue
- Commission 5 : Kaci VANDERRIELE (CGT) élu

La mise en place des cinq commissions spécialisées se fera lors du CCAS plénier du 5 décembre 2008.

Le CCAS plénier de lancement du nouveau mandat est programmé le mardi 20 janvier 2009.

La CGT regrette la très faible participation de l'administration (3 représentants sur 7) lors de la séance du 4 novembre 2008.

Renouvellement des CLAS : L'administration doit envoyer prochainement dans tous les services, une instruction concernant le renouvellement des (comités locaux d'action sociale) CLAS avec une date butoir le 31 janvier 2009.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat général

Paris, le 8 août 2008

Direction des ressources humaines
Département des relations sociales

Note

à

Mesdames et Messieurs les chefs de service

S/c des préfets de département

Affaire suivie par : Nadège Courseaux
nadège.courseaux@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 40 81 62 69 Fax : 01 40 81 30 39

Objet : grèves - le maintien dans l'emploi

Les mouvements de grèves qui ont affecté les services du ministère au cours du premier semestre ont suscité un certain nombre de questions relatives à la procédure de maintien dans l'emploi.

La présente circulaire a pour objet de vous rappeler les principes applicables en la matière.

Les agents concernés par le maintien dans l'emploi

Les circulaires de l'ex ministère de l'équipement des 22 septembre 1961, du 3 mars 1965 et du 26 janvier 1981 définissent la procédure de maintien dans l'emploi des agents susceptibles de devoir assurer un service continu en cas de grève. Une liste d'agents qui, de par les fonctions qu'ils occupent, doivent rester à leur poste en cas de grève si l'obligation leur en est faite, doit être établie.

La liste comprend :

- les fonctionnaires et agents exerçant des fonctions d'autorité et/ou de responsabilité et dont la présence est estimée indispensable en raison de leur participation à l'action gouvernementale. Ces personnels peuvent être remplacés en cas d'absence ou d'empêchement par des suppléants inscrits sur la liste.

- les fonctionnaires et agents exerçant normalement des tâches d'encadrement ou d'exécution mais qui ne peuvent sans grave dommage pour les besoins essentiels du pays,

abandonner leurs emplois, et les agents dont l'activité ne pourrait être arrêtée brusquement sans compromettre gravement la sécurité des personnes et des installations.

La liste est tenue à jour et communiquée au préfet.

Le maintien dans l'emploi est notifié individuellement aux agents concernés et comporte l'interdiction d'abandonner leurs fonctions sous peine de sanctions disciplinaires. La notification est signée par le préfet ou l'autorité délégataire.

Remarque

La nécessité pour l'administration d'assurer un service minimum n'exige pas, de maintenir en fonction tous les agents inscrits sur la liste. Ceux-ci sont invités à rester à leur poste selon des tours de rôle.

Il convient de souligner que le recours au maintien dans l'emploi doit être limité à la stricte nécessité d'assurer la sécurité publique et les moyens concernés doivent être proportionnés à l'intervention minimale nécessaire. L'importance de ces moyens minimaux doit être appréciée en fonction des situations et des risques encourus.

Le recours trop systématique à la procédure du maintien dans l'emploi peut être analysé comme une atteinte au droit de grève.

En particulier, des agents ne peuvent être maintenus dans l'emploi uniquement parce qu'un chantier est programmé ; ce serait une atteinte au droit de grève. En revanche, le recours au maintien dans l'emploi est justifié en cas d'intempéries nécessitant une intervention, ou durant les périodes de viabilité hivernale.

L'application du régime disciplinaire

Le manquement aux obligations professionnelles entraîne la retenue sur traitement pour absence de service fait. Il peut également faire l'objet de sanctions disciplinaires. Aussi, le manquement à leurs obligations professionnelles des agents maintenus dans leur emploi par l'envoi d'une notification individuelle du préfet ou du chef de service en cas de grève peut faire l'objet d'une procédure disciplinaire à leur encontre.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le directeur des ressources humaines

Signé

Jean-Claude RUYSSCHAERT





FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Refusons la privatisation du service public postal !

Privatisation de La Poste

300 000 signatures sur la pétition de la CGT

La CGT a remis hier mardi à l'Elysée une pétition réunissant plus de 308.245 signatures d'usagers, de postiers et d'élus contre la privatisation de La Poste.

"Usagers, postiers et élus politiques" ont signé la pétition, exprimant leur *"opposition ferme à une "privatisation" de La Poste*, affirme Colette Duynslaeger, secrétaire générale de la Fédération CGT des activités postales et de télécommunication qui a appelé tous les postiers et les usagers à se mobiliser le 22 novembre pour *"obtenir l'abandon définitif du projet"*. *"Il y a beaucoup de fébrilité du gouvernement sur cette question"*, a également relevé Colette Duynslaeger, estimant que les déclarations de responsables politiques dimanche évoquant une possible suspension du projet avaient pour but de *"démobiliser les postiers"*.

La Fédération nationale CGT de l'équipement et de l'environnement invite l'ensemble des ses militants et plus largement l'ensemble des personnels du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire à participer à la mobilisation du 22 novembre contre la privatisation de La Poste et pour la défense du Service public postal.



A l'adresse suivante : http://www.cgt.fr/spip.php?article34881&var_mode=calcul



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

personnel actif et retraité des
communes, départements, régions,
sapeurs pompiers, OPHLM, préfetures
et du secteur privé de la thanatologie,
des eaux, des organismes HLM

Communiqué de la Fédération CGT des Services Publics

Elections professionnelles 2008 dans la fonction publique territoriale

La CGT : le vote gagnant !

Dans une dépêche en date du 14 novembre, *La Gazette* note : « *Le premier tour des élections professionnelles du 6 novembre 2008 commence à livrer ses premiers résultats, et enseignements. Il s'agit de résultats partiels, sur plus de la moitié des votants, qu'a pu se procurer la Gazette, en l'absence de communication officielle. Ils sont donc susceptibles de modifications en fonction des résultats non encore connus et surtout du deuxième tour qui a lieu partout où le chiffre de 50 % de votants n'a pas été atteint. Pour les commissions administratives paritaires (CAP) : La CGT obtiendrait 32,8 % des voix (...) Pour les comités techniques paritaires (CTP) : La CGT serait à 33,3 %* ».

La Gazette relève qu'en « première analyse, et en considérant que ces résultats restent partiels, on constate une montée de la CGT et une baisse de la CFDT et de FO, par rapport au scrutin de 2001. »

De premiers résultats définitifs sont connus.

Tous scrutins confondus, la CGT devient première organisation dans le Var, le Calvados, le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire. Elle progresse très sensiblement dans le Bas-Rhin.

La CGT devient première organisation en CAP du centre de gestion des Bouches-du-Rhône et se renforce en CAP du centre de gestion de la Petite Couronne.

Dans les 22 régions de France métropolitaine et à La Réunion, la CGT arrive très largement en tête avec 28,18% des voix aux comités techniques paritaires. Elle renforce ainsi sa place de première organisation acquise en 2006, date à laquelle elle avait recueilli 25,40 % des suffrages aux CTP.

La CGT est en tête dans 10 régions. Elle améliore son score de 1 à 9 points dans 14 conseils régionaux. Elle progresse notamment de 9 points en Haute-Normandie et à La Réunion, de 7 points en région Centre et de 5 points en Aquitaine.

Au conseil régional d'Ile de France la CGT devient première organisation parmi les personnels administratifs.

Les résultats partiels parvenus à la Fédération concernant les autres collectivités confirment la tendance enregistrée au lendemain du 1^{er} tour.

Le dernier bilan des résultats dans les conseils généraux, portant sur 61 départements, confirme que la CGT devient la première organisation dans ces collectivités avec 32,53 % des voix. Aux CAP locales des conseils généraux, d'après les résultats sur 64 départements, la CGT est première avec 32,81 % des suffrages.

Dans les centres de gestion, sur 77 départements et 275 280 exprimés, la CGT fait 36,46% en CAP (100 371 voix).

Dans les CTP de moins de 50 agents des centres de gestion, la CGT recueille 37,47% des suffrages dans 50 départements.

Pour la Fédération, ces bons résultats constituent un encouragement à redoubler d'efforts en vue des prochaines échéances électorales que sont les élections CNRACL du 2 décembre, les prud'homales du 3 décembre et le second tour des élections professionnelles dans la Fonction publique territoriale le 11 décembre.

La Fédération appelle l'ensemble de ses syndiqué-e-s- à continuer de prendre appui sur la dynamique créée le 6 novembre pour amplifier le score CGT et renforcer ainsi la force du message envoyé par les agents de la FPT en faveur d'un service public territorial de haut niveau et pour le progrès social.

Montreuil, le 17 novembre 2008

LA CONVERGENCE DES LUTTES EST INCONTOURNABLE

Depuis la fin de l'été, la mise en application des mesures et des projets de Nicolas SARKOZY et du gouvernement touchant à la Fonction Publique et à ses agents a repris de plus belle.

LES SALAIRES ET LE POUVOIR D'ACHAT

Le Président de la République, qui s'est fait notamment élire en se proclamant le champion toutes catégories de la feuille de paie, a aujourd'hui tombé entièrement le masque.

En effet, depuis plus de 20 ans, jamais la valeur du point n'avait autant perdu par rapport à l'inflation que depuis son arrivée au pouvoir. Qu'on en juge : depuis juin 2007 et jusqu'à septembre 2008 inclus – soit 16 mois – le recul se situe aux environs de 2,8 %. Et ce ne sont évidemment pas les 0,3 % d'augmentation du 1^{er} octobre 2008, pas davantage que les 0,8 % annoncés pour 2009 qui vont changer la donne. Bien au contraire.

Pour les plus de 5 millions d'agents de la Fonction Publique – comme pour les salariés du privé, Nicolas SARKOZY est en vérité le Président anti-pouvoir d'achat, sauf pour l'infime minorité des très fortunés.

L'EMPLOI

Sur ce plan là également, la politique menée est profondément régressive. Avec quelques 30.600 emplois budgétaires en moins, le projet de budget 2009 est - à cette aune comme à d'autres – le plus calamiteux de ces 25 dernières années.

S'il est voté en l'état, il portera le total des réductions d'emplois à plus de 90 000 depuis 2003. Et encore ce chiffre va-t-il s'avérer inférieur à la réalité. En effet, la LOLF, en œuvre depuis 2006, propose des plafonds d'emplois indépassables, ce qui revient à dire à l'inverse qu'abaisser les planchers est autorisé, voire recommandé. Ainsi, en 2006, alors que la loi de Finances initiale prévoyait 9 865 emplois en moins, les chiffres définitifs fournis par la Fonction Publique elle-même cet été font état d'environ 40 000 emplois disparus dans l'ensemble des ministères !

De surcroît, même si crise aidant un revirement politique semble s'amorcer, depuis 2003, ce sont également des dizaines de milliers d'emplois aidés qui ont été rayés de la carte.

A ce rythme là, ce seront bel et bien entre 250 000 et 300 000 emplois qui auront été supprimés dans la Fonction Publique de l'Etat d'ici 2011.

Les conséquences de cette politique sont catastrophiques pour les agents dont les conditions de travail ne peuvent que se détériorer encore davantage.

Mais aussi pour toute la population, qui subira de plein fouet l'altération de la qualité du service public rendu.

Et, au bout du compte, ne soyons pas dupes : ces réductions massives et sans précédent de l'emploi public préparent de nouvelles privatisations en tout genre.

LES MISSIONS

Avec la Révision Générale des Politiques Publiques (R.G.P.P.), c'est la Fonction Publique dans son entier qui est menacée.

Toutes les mesures prises ou prévues – délocalisations, réaménagement territorial de l'Etat, fusions de services, contraintes sur le budget des collectivités territoriales, projet de loi de finances de la Sécurité Sociale indigent – vont dans le même sens et sont envisagées à travers le même prisme : réduire l'intervention publique, démanteler la Fonction Publique.

Il ne s'agit absolument pas d'adapter et de moderniser celle-ci aux besoins et à l'intérêt général d'aujourd'hui et de demain, mais, à l'opposé, de livrer au secteur marchand et concurrentiel des pans entiers de missions actuellement remplis par le service public.

Et tout cela s'appuyant sur une politique fiscale et de prélèvements obligatoires profondément néfastes.

LE STATUT

Afin de boucler la boucle, les ministres en charge de la Fonction Publique cherchent à imposer une toute autre conception du Statut des fonctionnaires que celle qui prévaut aujourd'hui.

D'ailleurs, le terme même de Statut est impropre pour qualifier leurs velléités.

En effet, en remettant en cause les concours, en généralisant le non-titulariat et l'intérim, en étendant et augmentant les parts variables et aléatoires de rémunération, en envisageant la création d'une nouvelle position antichambre de mises en disponibilité d'office massives... c'est bel et bien la fin du Statut et de ses principes qu'on nous annonce. Avec cette disparition annoncée, c'est non seulement aux droits et obligations des fonctionnaires que l'on s'attaque mais, de manière indissociable, à des garanties fondamentales pour les citoyens.

IMPOSER D'AUTRES CHOIX

Que ce soit sur les salaires, l'emploi, les missions..., c'est d'une tout autre politique actuelle dont ont besoin la population et les agents.

Augmenter fortement la valeur du point, c'est juste, possible et très positif pour la protection sociale et une croissance pérenne.

Développer les missions publiques en regard des besoins et droits d'aujourd'hui, c'est indispensable pour toute la population, pour le progrès social.

Mettre en regard de ces missions, les effectifs statutaires et qualifiés, voilà ce qui est bon pour tout le monde.

Asseoir les ressources de la Fonction Publique, sur une nouvelle politique fiscale visant à une meilleure répartition des richesses créées, constituerait une véritable réforme participant d'une véritable justice.

Plus que jamais, l'U.G.F.F. soutient activement et sans réserve les luttes en cours et à venir. Elle appelle sans attendre à travailler et proposer toutes les convergences possibles. Elle continue à mettre tout en œuvre pour la construction d'un mouvement unitaire sur l'ensemble de la Fonction Publique.

D'ores et déjà, l'U.G.F.F. s'inscrit résolument dans toutes les initiatives inter-professionnelles qui seront proposées.

Elle appelle partout les personnels à mettre en débat des perspectives concrètes d'un mouvement fort, unitaire et convergent, ainsi que des formes qu'il pourrait prendre.

DES MOBILISATIONS MULTIPLES

Face à cette politique destructrice, de nombreuses et fortes mobilisations se sont développées dès l'automne 2007 et durant le premier semestre 2008.

Ces dernières semaines ont été également marquées par des mouvements forts et déterminés et les jours à venir sont porteurs de nombreux rendez-vous revendicatifs.

Ces actions, qui ont toujours un cadre unitaire très large, portent toutes, au fond, les mêmes exigences : refus des démantèlements programmés et de véritables alternatives porteuses de progrès pour tous.

CONSTRUIRE LE MOUVEMENT ENSEMBLE

L'U.G.F.F.-C.G.T. a la ferme conviction qu'il faut dès aujourd'hui bâtir des perspectives concrètes de mobilisation rassemblée.

Parce que la politique de Nicolas SARKOZY et du Gouvernement est d'une grande cohérence, il est indispensable de faire converger nos luttes pour que se construise et se développe le mouvement nécessaire pour imposer d'autres choix.

C'est ce que porte notre organisation, réunion unitaire après réunion unitaire.

L'U.G.F.F. ne peut que regretter que ses propositions d'actions transversales dans un délai très rapide et, en tout état de cause, avant la fin de l'année, rencontrent peu d'échos favorables de la part des autres syndicats.

Cela ne nous conduit en rien à en rabattre sur notre engagement.

Montreuil, le 7 novembre 2008



RECULS DE LIMITES D'ÂGE POUR LA RETRAITE : LES FONCTIONNAIRES FRAPPES ÉGALEMENT DE PLEIN FOUET

On ne connaît malheureusement que trop les dispositions régressives du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale portant à 70 ans pour le secteur privé l'âge de la mise à la retraite d'office dès le 1^{er} janvier 2009. Avec beaucoup d'autres, la CGT a vivement condamné cette mesure, socialement injuste et économiquement néfaste, qui vient porter un nouveau coup contre le droit réel de partir à 60 ans.

Mais, outre les personnels de l'aviation civile, le PLFSS concerne également et directement un grand nombre d'agents de la fonction publique.

En effet, jusqu'à présent, pour de nombreux personnels dits en « services actifs », la limite d'âge est fixée entre 55 et 60 ans.

Lorsqu'on regarde les professions concernées – policiers, surveillants de prison, douaniers, sapeurs-pompiers, infirmiers... - on constate évidemment qu'il s'agit d'un dispositif de garanties essentielles pour des professions très exposées et aux conditions de travail particulièrement pénibles.

Pourtant, au nom du progrès social et de la liberté sans aucun doute, **la majorité actuelle veut reculer la limite d'âge à 65 ans pour tous.**

Et dire que certains avaient quitté le mouvement social de 2003 contre les supposées avancées concernant la pénibilité et les retraites !

La vérité, c'est que, dans la même logique que l'ensemble des réformes engagées, il s'agit de faire payer le prix fort aux salariés. A l'évidence, ce qui est annoncé avec cette mesure, c'est la suppression des services actifs – et donc, la fin de la reconnaissance des métiers pénibles – et des droits qui y sont attachés, à plus ou moins brève échéance.

Poursuivant son engagement pour de véritables retraites solidaires et des réformes préservant et améliorant les droits de tous les salariés, l'UGFF mettra tout en œuvre pour empêcher ses nouveaux reculs.

Montreuil, le 14 novembre 2008



IRCANTEC

Compte rendu de la première réunion du « groupe de travail » mis en place le 6 novembre par le Ministre de la Fonction publique sur la question des « titulaires sans droits » (TSD)

Montreuil, le 7 novembre 2008

La CGT était représentée par Serge Rabineau (administrateur IRCANTEC, fédération des Services publics) et Jean-Louis Butour (UGFF).

Le groupe de travail a été mis en place par Philippe Caila, directeur de cabinet d'A. Santini. Pour la suite des travaux il sera présidé par le représentant du Budget. Avaient été convoqués, outre les représentants des organisations syndicales, ceux des employeurs publics (État, les diverses collectivités, hôpitaux), de la CNAV, de la CDC, et la direction de l'IRCANTEC.

En introduction, Philippe Caila a précisé que la « durée de stage » (c'est-à-dire les quinze ans nécessaires à l'obtention d'une pension civile ou militaire) n'était pas en question dans le cadre de ce groupe de travail. (Sous entendant un peu plus tard que cela pourrait éventuellement l'être mais dans un autre cadre !).

L'échéance des travaux de ce groupe est fixée à la mi-février 2009

Il a défini les objectifs suivants :

- Un constat de l'ensemble des situations des divers personnels concernés ;
- Un inventaire des procédures utilisées par les employeurs ;
- Une mise à plat des procès de recouvrement et les montants réclamés ;
- La formulation de propositions dans un large éventail de possibilités, mais « complètes » (aux plans juridiques, financiers, et en gestion pour les caisses et les administrations).

Les fonctionnaires qui sont conduits à partir en retraite avant d'avoir totalisé quinze années de services de titulaires ne peuvent pas percevoir une pension civile. D'où l'étrange appellation de : « titulaires sans droits ».

Ils sont alors reversés au régime général (CNAV) et à l'IRCANTEC pour la partie régime complémentaire.

Si les cotisations retraites versées pendant la carrière Fonction publique permettent un reversement à la CNAV pour assurer les droits du régime de base, elles ne suffisent pas pour compenser les cotisations exigées au titre de l'IRCANTEC.

Un supplément de cotisation est alors réclamé à l'agent par l'IRCANTEC, en général au moment où celui-ci prend sa retraite.

Ce mécanisme est contesté par la CGT. Il s'agit en effet le plus souvent d'un « piège », intervenant au dernier moment et pour des agents pas toujours informés.

Par ailleurs, nous estimons que dans le mécanisme d'ensemble de la répartition, il n'y a pas lieu, à l'intérieur de l'emploi public, de procéder à des reversements calculés au niveau d'une carrière individuelle.

.../...

Quatre organisations syndicales sont ensuite intervenues (UNSA, CGT, FO, CFDT).

- L'UNSA s'est félicitée qu'on ouvre le dossier.
- La CGT a mis en exergue deux soucis et proposé deux pistes de travail :
Deux soucis : 1°/ se préoccuper de l'intérêt des agents concernés qui sont souvent pris au piège dans des conditions qui ne sont pas acceptables ; 2°/ sauvegarder l'intérêt des salariés dans leur ensemble et assurer la neutralité financière pour la CNAV.
Deux pistes : 1°/ faire en sorte que les employeurs publics assument leurs responsabilités, notamment financières, dans ce dossier. Nous proposons d'appuyer nos travaux en particulier sur les conclusions du rapport Chadelat de 2000 sur le sujet. 2°/ Ne pas oublier que nous sommes, pour les régimes concernés, en répartition. Cela n'a donc pas de sens de se polariser, au niveau de chaque agent sur une stricte comptabilité au centime près.
- FO : a exprimé sa convergence avec la déclaration de la CGT, insisté pour que soient pris en compte les différents rapports officiels, et a demandé que la situation des militaires fasse l'objet d'un examen spécifique.
- La CFDT a rappelé avec insistance sa participation et son soutien à la réforme du régime et exprimer sa satisfaction de voir le gouvernement tenir sa promesse sur les TSD. Elle a souhaité une révision de la règle des quinze ans et proposé de s'inspirer de la solution retenue pour les industries électriques et gazières (un an à la place de quinze ans).

En réponse à la CGT, Ph. Caila a tenu à préciser que si l'IRCANTEC fonctionnait effectivement en répartition, il s'agissait aussi d'un système contributif et qu'il ne fallait donc pas écarter l'hypothèse d'une contribution des agents. Cette remarque donne à penser que le transfert des droits sans supplément de cotisation salariale – revendiqué par la CGT et préconisé par le rapport Chadelat – ne constitue pas l'hypothèse de base du ministre.

La suite de la réunion a consisté en la présentation d'un diaporama résumant le dossier, diaporama qui sera envoyé aux membres du groupe, avec d'autres documents, d'ici la prochaine réunion.

* * *

Remarques des représentants CGT, soumises à la réflexion des camarades amenés à travailler le dossier.

Si la volonté du ministre d'associer l'ensemble des partenaires à ce groupe de travail n'est pas condamnable, il nous faut sans doute prendre garde au risque d'une opération rideau de fumée destinée à noyer le sujet essentiel au milieu d'un ensemble de considérations de gestion.

En effet, l'aspect « gestion » du transfert des TSD est un réel problème, avec son lot de complexité et aussi de gaspillage dans la mesure où le coût de certaines procédures dépasse probablement les sommes récupérées. Mais il s'agit là de questions qui relèvent de la coordination administrative entre organismes, pas vraiment de la concertation avec les syndicats.

Nous sommes bien d'accord pour veiller à la neutralité financière du transfert, en particulier pour la CNAV et nous l'avons clairement dit. Mais en réalité le problème ne se pose pas vraiment à ce niveau puisque le taux de cotisation « part salariale » des fonctionnaires est supérieur à celui du régime de base CNAV.

.../...

LE problème se pose bien au niveau du régime complémentaire, c'est-à-dire de l'IRCANTEC. Par conséquent, **la question financière se cantonne essentiellement entre employeurs publics**, avec une responsabilité particulière de l'Etat.

CALENDRIER

Deux prochaines réunions du groupe de travail ont été programmées :

- **Lundi 24 novembre matin à 9h30**
- **Jeudi 11 décembre matin à 9h30**
- Une troisième réunion pourrait être fixée en janvier.

Des documents préparatoires nous seront envoyés au préalable.

* * *

Nous vous proposons une réunion de travail CGT sur le sujet le :
vendredi 21 novembre après-midi (14 h) au siège de l'UGFF
Salle BE 302 3^{ème} étage Noyau B

Nous insistons pour, qu'au-delà des administrateurs de l'IRCANTEC, soient présents des camarades responsables des fédérations CGT dans la mesure où, derrière ce dossier, se profilent des enjeux plus larges comme, par exemple, les quinze ans de services ouvrant droit à pension.

Communiqué de presse

FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

Le gouvernement confirme la suppression de l'aide ménagère à domicile des fonctionnaires retraités !

Les syndicats quittent la séance du comité interministériel d'action sociale

Les perspectives budgétaires de l'action sociale interministérielle des agents de l'Etat au titre de l'année 2009 étaient au centre des travaux d'un comité interministériel d'action sociale, réuni le 12 novembre, en présence du Secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique, Monsieur SANTINI.

Les organisations syndicales se sont à nouveau opposées à la suppression de l'Aide Ménagère à Domicile, dès le 1^{er} janvier 2009, décidée de manière unilatérale par le gouvernement et annoncée lors d'un comité interministériel le 11 septembre dernier.

L'aide ménagère à domicile (AMD), attribuée en fonction des revenus, permet d'accomplir chez les personnes âgées un travail à la fois matériel, moral et social, reconnu comme essentiel à leur maintien à domicile.

Les salariés privés et publics bénéficient à ce titre d'une action sociale.

C'est pourquoi, dans un légitime souci de protection des pensionnés les plus fragiles et d'égalité entre le privé et la fonction publique, les organisations syndicales dans l'unité demandent au ministre de surseoir à cette décision, de pérenniser en 2009 les crédits relatifs au financement de cette prestation, d'organiser au plus vite la concertation pour définir d'éventuels aménagements à cette AMD en aide au maintien à domicile.

Elles ont acté hier l'ouverture d'un groupe de travail sur une éventuelle nouvelle prestation mais dans l'attente, elles ont exigé l'inscription en loi de finances 2009 des 10 millions de crédits sociaux nécessaires à la prise en charge de dossiers en 2009 de l'aide ménagère à domicile qui est la seule prestation proposée aux pensionnés de la fonction publique de l'Etat.

Devant le refus du Ministre, elles ont quitté la séance et interviennent près du sénat.

Paris le 13 novembre 2008



Du 24 au 30 novembre Partout, développons l'action

Chaque jour sont annoncées des restructurations, des suppressions d'emplois, du chômage technique ou la remise en cause des droits. Le gouvernement donne l'exemple en justifiant la provocation de pouvoir travailler jusqu'à 70 ans.

Le Président de la République se sert de cette actualité pour déréglementer à nouveau le Code du travail avec son intention d'étendre le recours aux contrats à durée déterminée, d'affaiblir les droits à indemnisation du chômage, de banaliser le travail du dimanche. 400 milliards d'euros ont été trouvés pour les banques et les entreprises : pourquoi les salariés seraient-ils laissés pour compte alors que c'est leur travail qui fait l'économie et les dividendes. Cet argent doit au contraire être utilisé pour les revendications. Améliorer le pouvoir d'achat, créer une Sécurité sociale professionnelle qui protège du chômage et assure la progression de la carrière, garantir les retraites et la protection sociale, développer les services publics, sont des moyens essentiels pour protéger les salariés de la crise et aussi pour combattre la récession.

Ce n'est pas en poursuivant les mêmes politiques qui ont déjà conduit à l'aggravation du chômage, de la précarité, aux difficultés de vie, qu'on y parviendra.

La CGT vous propose d'agir partout, fortement ensemble, pour nos droits, notre dignité, notre avenir.

SALAIRES, EMPLOI, CONDITIONS DE TRAVAIL, RETRAITE, PROTECTION SOCIALE... sur tous les fronts, les revendications doivent peser plus lourd que les exigences des actionnaires.

Unis et rassemblés dans les entreprises, nous devons créer les conditions d'une mobilisation large et unitaire. Assemblées générales, pétitions, grèves, actions sous toutes les formes, vont nous mettre en situation de prendre l'offensive et d'adresser un message clair au Medef et au gouvernement. Des actions se multiplient dans les branches, les entreprises, les localités en ce mois de novembre.

La CGT veut tout mettre en œuvre pour les réussir et arracher des succès revendicatifs.

Elle propose de les intensifier notamment dans la semaine du 24 au 30 novembre.

Sur tous les sujets, sur tout le territoire, dans toutes les professions, la CGT est déterminée à faire entendre les revendications et construire les mobilisations.

Dans cette période, le mercredi 26 novembre peut être un temps fort d'action dans tout le pays quelles qu'en soient les formes, pour donner de l'écho à nos luttes.

Ensemble, donnons-nous la force de gagner.

vendredi 14 novembre 2008



Prud'hommes

3 décembre 2008

Votons

Femmes - hommes : les inégalités, ça suffit !

Toutes les études et statistiques montrent la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et dans la vie. Or, les politiques publiques ont un impact direct sur la marche vers l'égalité, comme celles qui sont à l'œuvre aujourd'hui.

Bas salaires, pénibilité et précarité, sont trop souvent leur sort :

- > l'INSEE confirme qu'en 2006, **le revenu salarial moyen des femmes est inférieur de 26% à celui des hommes**, encore plus chez les cadres.
- > **Le taux de chômage des femmes est plus élevé que celui des hommes.**
- > **Du début de carrière à la retraite, ces inégalités pèsent sur les femmes et ont des conséquences très lourdes sur le montant de leur retraite**, l'écart peut aller jusqu'à 47% entre celle des femmes et celle des hommes.
- > **Leurs conditions de travail ne sont pas meilleures que celles des hommes** : 58% des cas de troubles musculo-squelettiques touchent les femmes.

Et il faudrait maintenant travailler le dimanche ! Nous le savons tous, dans le commerce, la grande majorité des salariés sont des femmes. La majorité d'entre elles sont employées à temps partiel, lequel leur a souvent été imposé !

La CGT propose :

- > **d'obliger les employeurs et l'État employeur à appliquer la loi sous peine de sanctions financières**: négociations l'égalité professionnelle dans toutes les entreprises sur le recrutement, la formation, les promotions, les rémunérations... Ces négociations doivent aboutir à la suppression des écarts sur l'ensemble des éléments de rémunération, en imposant une progression supplémentaire de la masse salariale d'au moins 5% tout de suite.
- > **de porter le Smic à 1 600 euros brut**, pour une salariée sans qualification et de reconnaître toutes les qualifications.
- > **de revaloriser les métiers dits « féminins » via la Validation des acquis et de l'expérience (Vae).**
- > **d'augmenter les pensions et de réduire les écarts entre celles des femmes et des hommes.**
- > **de réduire le temps de travail et d'interdire le travail du dimanche** partout où ce n'est pas indispensable.
- > **de réduire la précarité et la dégradation des conditions de travail** : notamment en favorisant le passage des temps partiels imposés à des contrats à temps plein.

Les parents ont droit à un accueil de qualité pour leurs enfants.

- > **La maternité a un impact négatif sur l'activité et la carrière des femmes.** Le congé parental, par exemple, réduit le taux d'activité des mères de 2 enfants. Ce sont souvent les raisons financières qui sont évoquées mais aussi le manque de moyens de garde, les conditions de travail pénibles, ou les deux. A l'issue de ce congé, pris à 2% seulement par les d'hommes, le retour à l'emploi est de plus en plus incertain.

- > Plus de la moitié des enfants de moins de 3 ans sont gardés par les mères. L'insuffisance des propositions de modes d'accueil est criante. **Alors qu'il faudrait créer 300 000 places de crèche, le gouvernement n'annonce que 40 000 places supplémentaires.** Dans le même temps l'État s'attaque à l'école maternelle, en réduisant les effectifs d'enseignants et en remettant ainsi en cause la qualité de ce moyen de socialisation et d'apprentissages précoces.

La CGT propose :

- > **d'allonger le congé maternité à 24 semaines et de raccourcir le congé parental avec un partage équitable entre les deux parents et une indemnisation basée sur le dernier salaire , ainsi que l'allongement du congé paternité à un mois.**
- > **de développer un service public d'accueil des jeunes enfants financièrement accessible à tous et partout.**

L'égalité dans la vie aussi !

- > **Mises à part les élections qui sont basées sur la proportionnelle la place des femmes dans la représentation politique est insuffisante.** Leur accès aux postes de décisions dans les entreprises aussi : 17% de femmes dirigeantes et seulement un quart des postes d'encadrement en moyenne.
- > **Dans le milieu associatif comme dans le syndicalisme elles n'ont pas la place à laquelle elles ont droit.**
- > Les préjugés sexistes ont la vie dure et **les femmes continuent d'effectuer 80% des taches ménagères et 70%, celles liées à la famille.**
- > **Violences verbales, psychologiques, physiques ou sexuelles découlent des mêmes préjugés sexistes.**

La CGT propose :

- > **De travailler à l'orientation des jeunes pour parvenir à une réelle mixité des formations des filles et des garçons.**
- > **Des campagnes médiatiques de lutte contre les inégalités, les préjugés sexistes, les violences faites aux femmes dans le travail et dans la vie...**
- > **La reprise des dispositions législatives sur la parité dans les domaines économiques et sociaux** (représentation équilibrée dans les CA, les Conseils de surveillance, les CE, les DP...

L'égalité dans la vie est une question de moyens :

meilleurs salaires, moins de précarité, réduction du temps de travail et lutte contre des préjugés culturels tenaces.

